

Chacun interprète à sa manière  
la musique des cieux.

(Proverbe chinois)



N° 003

PRIX  
200<sup>UM</sup>

Directeur de Publication  
**Isselmou Ould Moustapha**  
Autorisation N° 003 du 19.01.2006/ DPDSC/ MIPT

Siège social: Ksar ANC 04  
Tél.: 222 524 18 00  
Fax.: 222 525 80 87  
GSM: 631 92 07 & 690 52 79  
E-Mail: journaltahalil@yahoo.fr  
BP.: 5205 Nouakchott -Mauritanie

JOURNAL INDÉPENDANT D'INFORMATIONS  
ET D'ANALYSES

JEUDI 23 FÉVRIER 2006

### Transition et Pétrole

## Que le CMJD ne s'y trompe pas!

Depuis le 3 août 2000, le pays vit au rythme des changements et des sursauts. On peut dire que l'Histoire commence. Ainsi il était une fois le 3 août, date historique pour tous ceux et celles qui se sont opposés à l'ancien régime au nom du principe démocratique et qui tout d'un coup se trouvent à soutenir un régime qui n'est pas là par les moyens les plus démocratiques, mais soit.

Suite page 5

### Echec des négociations sur un nouvel accord de pêche avec l'UE

## Et sit-in inexplicable des pêcheurs artisanaux mauritaniens

Aussi curieux que cela puisse paraître les pêcheurs artisanaux durant le dernier round des négociations entre la Mauritanie et l'Union européenne (UE) ont organisé plusieurs sit-in pour s'opposer au renouvellement des accords de pêches.

Suite page 7

### Histoire vécue

## Le règne du superflic est encore là

Lire Page 4

La Mauritanie  
d'après l'indépendance  
**Un militaire  
"pro-mauritanien"**

Lire Page 11

1<sup>er</sup>  
opérateur  
GSM  
de  
Mauritanie



### Detention des salafistes

# Des avocats indexent les USA

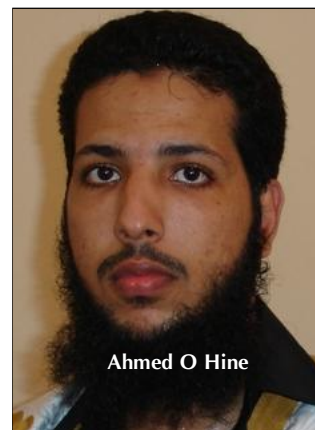
La presse anglo-saxonne s'intéresse aux salafistes mauritaniens détenus à la prison civile de Nouakchott. Sur leur cas, Nick Tattersall de l'agence Reuters a recueilli le 20 février les avis des avocats et d'un membre du CMJD.



Colonel Aziz



Ahmed Mezid



Ahmed O Hine



Mbaye Fatimata

Arrêtés en avril 2005 les salafistes mauritaniens sont restés en détention malgré le vent de magnanimité qui a soufflé sur le pays à l'issue du coup d'état du 3 août. Une décision de mise en liberté provisoire les concernant n'a pas été suivie d'effet. On estime dans certains milieux que l'internationalisation de leur dossier y est pour quelque chose. Et les avocats le disent ouvertement. "C'est sous la pression des Etats-Unis d'Amérique que la Mauritanie maintient en détention des islamistes sans les juger" a déclaré Me Ichiddou le 20 février à l'agence de presse Reuters. De son côté Me Fatimata Mbaye présidente de l'AMDH qui demande plutôt leur jugement que leur libération a estimé que "les Etats unis ne peuvent pas faire la loi en Mauritanie".

Le sentiment des avocats sur la responsabilité des USA dans le maintien en détention des salafistes n'est évidemment pas partagé par les autorités. Dans une

déclaration à la même agence de presse le Colonel Mohamed Ould Abdel Aziz membre du CMJD a nié l'existence de pression américaine sur le gouvernement mauritanien déclarant toutefois, qu' "il peut y avoir dans de tels cas, un échange entre Etats, mais il n'y a aucune pression". En réalité malgré le 3 août le même regard continue à être porté sur les salafistes mauritaniens.

Les autorités mauritaniennes estiment que les 21 salafistes peuvent être repartis en deux groupes.

Le premier groupe fondé en 2000 serait le noyau du groupe mauritanien pour la prêche et le combat (GMPC) et le second essentiellement composé de jeunes, est accusé d'avoir suivi une formation militaire dans les camps du GSPC algérien et d'avoir eu son baptême de feu début 2003 au sein de l'organisation terroriste qui a revendiqué l'attaque de Lemgheiti en juin 2005 en représailles à leur interpellation.

Suite page 3

### Affaire Zeidane Ould Hmeida

# Les Auditions des témoins se poursuivent

Vingt personnalités sont présentement entrain d'être entendues par le juge Jemal Ould Hamza Le juge chargé du dossier de Zeidane Ould Hmeida, inculpé de "crimes économiques", a entendu lundi 20 février le représentant de la société australienne Woodside à Nouakchott, John Ozturgut. Le 21 février c'était le tour de l'ex-Premier ministre Sghair Ould Mbareck d'être entendu.

M. Ozturgut a été interrogé sur quatre avenants complétant les contrats de partage de la production pétrolière dénoncés par l'actuel gouvernement.

L'audition de M. Ozturgut en tant que témoin, a eu lieu en présence de Brendan Augustin directeur des relations extérieures ainsi que des avocats Woodside Mauritanie. L'audition de M. Ozturgut

intervient au lendemain de l'arrivée à Nouakchott du Président Directeur Général de la compagnie, Don Voelte, qui, selon des sources, est venu assister au démarrage de l'exploitation pétrolière prévue officiellement avant la fin du mois de février.

A rappeler que pour le gouvernement mauritanien, les avenants incriminés entraînent notamment "la diminution de la part de

Suite page 3